FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 29 septembre 2022
Siège FNCDG – Salle CA - RDC

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS (34) - EXCUSÉS (6)

HIRIART Michel, Pyrénées Atlantiques	**Présent**	**Pouvoir du Gard**
LE MEAUX Vincent, Côtes d'Armor	**Présent**	**Pouvoir de l'Aude**
SQUELARD Philip, Loire-Atlantique	**Présent**	**Pouvoir de la Loire**
FRIZOT Jean-Marc, Saône-et-Loire	**Présent**	**Pouvoir de la Nièvre**
BENISTI Jacques Alain, Petite Couronne	*Excusé*	*Pouvoir à Philippe LOCATELLI*
LOCATELLI Philippe, Rhône	**Présent**	**Pouvoir du CIG Petite Couronne**
DURAND Eric, Nord	*Excusé*	*Pouvoir à Alain VASSELLE*
CALS Sylvian, Tarn	**Présent**	**Pouvoir du Cantal**
VASSELLE Alain, Oise	**Présent**	**Pouvoir du Nord**
De MENTHON Antoine, Haute-Savoie	**Présent**	**Pouvoir de la Savoie**
ADELSON Gilles, Guyane	**Présent**	**Pouvoir de la Guadeloupe**
AMIOT Marie-Christine, Nièvre	*Excusée*	*Pouvoir à Jean-Marc FRIZOT*
AVEROUS Gil, Indre	*Excusé*	*Pouvoir à Christian SIMON*
BALLAND Michel, Vosges	**Présent**	**Pouvoir de Patrice VALENTIN**
BARTHELEMY Maurice, Aveyron	*Excusé*	*Pouvoir à Laurent SUAU*
BLEUBAR Denise, Guadeloupe	*Excusée*	*Pouvoir à Gilles ADELSON*
BLEUNVEN Yves, Morbihan	*Excusé*	
BRUNEL Serge, Aude	*Excusé*	*Pouvoir à Vincent LE MEAUX*
CHAMBON Louis, Cantal	*Excusé*	*Pouvoir à Sylvian CALS*
CHAPUIS Michel, Haute-Loire	**Présent**	**Pouvoir de la Corse du Sud**
GALZIN Florence, Loiret	*Excusée*	
GOURMAND Patricia, Côte d'Or	**Présente**	**Pouvoir de la Seine Maritime**
LASSERRE Jean-Pierre, Corrèze	*Excusé*	*Pouvoir à Edouard RENAUD*
LEVEL Daniel, Grande Couronne	*Excusé*	*Pouvoir à Anne THIBAULT*
LORENTZ Michel, Bas-Rhin	*Excusé*	
MATERGIA Daniel, Meurthe-et-Moselle	*Excusé*	
NICOLIN Yves, Loire	*Excusé*	*Pouvoir à Philip SQUELARD*
OTTAVI Antoine, Corse-du Sud	*Excusé*	*Pouvoir à Michel CHAPUIS*
PEREA Laurent, Dordogne	**Présent**	**Pouvoir de la Gironde**
PICOLLET Auguste, Savoie	*Excusé*	*Pouvoir à Antoine De MENTHON*
RECORS Roger, Gironde	*Excusé*	*Pouvoir à Laurent PEREA*
RENAUD Edouard, Vienne	**Présent**	**Pouvoir de la Corrèze**
RICHEFOU Olivier, Mayenne	*Excusé*	
SIMON Christian, Var	**Présent**	**Pouvoir de L'Indre**
SUAU Laurent, Lozère	**Présent**	**Pouvoir de l'Aveyron**
THIBAULT Anne, Seine-et-Marne	**Présente**	**Pouvoir de la Grande Couronne**
TRICARD Béatrice, Haute-Vienne	*Excusée*	
VALENTIN Patrice, Marne	*Excusé*	*Pouvoir à Michel BALLAND*
VERDIER Fabrice, Gard	*Excusé*	*Pouvoir à Michel HIRIART*
WEISS Jean-Claude, Seine-Maritime	*Excusé*	*Pouvoir à Patricia GOURMAND*

Participaient également : **Thierry SENAMAUD**, Directeur ; **Cindy LABORIE**, Responsable des affaires juridiques ; **Alexis BOUCHER**, Juriste/Chargé de mission.

Présidents présents : 17
Présidents représentés : 17
Présidents présents et représentés : 34

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

1- Bilan de l'organisation du Congrès

Michel HIRIART dresse un bilan de l'organisation du congrès de Marseille.

Le Congrès a eu lieu du mercredi 7 au vendredi 9 septembre 2022 au Palais du Pharo à Marseille.

Le congrès s'est déroulé sur trois jours de travaux avec quatre séances plénières (trois tables-rondes et une assemblée générale de la FNCDG où ont été présentées et votées deux motions) et deux ateliers.

Cette manifestation a réuni 80 CDG et 508 participants (Présidents, Anciens Présidents, Vice-Présidents, administrateurs, Directeurs et Directeurs adjoints, collaborateurs, personnalités politiques et décisionnaires œuvrant dans le domaine de la Fonction Publique Territoriale, partenaires institutionnels).

Le Président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER, le Ministre de la Transformation et de la fonction publique, Monsieur Stanislas GUERINI et la Ministre en charge des collectivités territoriales, Madame Caroline CAYEUX et qui, en dépit de leur absence, ont tenu à enregistrer un message vidéo qui été diffusé aux congressistes.

Parmi les personnalités politiques qui nous ont honoré de leur présence, on peut citer :

- Madame Françoise GATEL, Sénateur d'Ille et Vilaine et Présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Monsieur François DELUGA, Président du CNFPT
- Madame Murielle FABRE, secrétaire générale de l'AMF
- Madame Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente de Rennes Métropole
- Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint Maurice
- Monsieur Richard TOURISSEAU, Président de la CNRACL
- Monsieur Christophe IACOBBI, Président de l'IRCANTEC
- Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du FIPHFP.

Madame Nathalie COLIN, DGAFP et Monsieur Christophe bernard, Sous-Directeur en charge des élus locaux à la DGCL sont également intervenus lors de tables-rondes.

Plusieurs éléments nécessitent un réajustement ou une évolution :

Le temps de déroulement du congrès afin de prévoir plus de temps pour les échanges avec la salle et sur le salon des exposants

Les inscriptions aux repas et visites notamment du dernier jour plus de 250 inscrits et au final une centaine de présents au déjeuner et seulement 30 aux visites sur 148 inscrits.

L'autofinancement à la charge de la FNCDG est de 145 000€. Cette part est supérieure d'environ 50 000 € au regard des précédentes éditions et s'explique par des coûts supplémentaires impactés

notamment par les traiteurs du fait du report lié au COVID, d'un nombre d'un participant plus important que précédemment, de certains monopoles auprès de prestataires.

Alain VASSELLE précise que les tables rondes étaient de qualité et que le congrès s'est bien passé. L'Assemblée Générale a cependant été retardée et a empêché plusieurs membres de rester jusqu'au terme de l'évènement.

Michel HIRIART explique que la réunion ne pouvait siéger avant que le quorum soit atteint. De plus, la motion n°1 a été discutée pendant un temps beaucoup trop long, notamment sur la question de la formation.

Anne THIBAULT explique que la réunion du GIP ayant eu lieu avant l'Assemblée Générale a également contribué à retarder la séance. Cependant, elle remercie les services de la Fédération pour l'organisation de l'évènement.

Vincent LE MEAUX souligne la qualité de l'accompagnement des services et des interventions des invités aux tables rondes. Cependant, des frustrations ont été relevées s'agissant des prises de parole dans la salle.

Philippe LOCATELLI explique que le temps fort du congrès devrait être l'Assemblée Générale. Le temps des questions a été trop long lors de l'examen de la première motion.

Antoine DE MENTHON regrette que l'examen de la première motion n'ait pas été plus politique mais ait fait l'objet de trop nombreuses questions techniques.

Michel HIRIART explique que la motion portant évolution de la fonction publique a été validée préalablement par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Patricia GOURMAND remercie la Fédération pour la qualité de l'organisation de l'événement. Les tables rondes ont permis de mettre en valeur des prestations de qualité et interventions particulièrement intéressantes de la part des intervenants.

Laurent SUAU remarque qu'il aurait pu être judicieux de prévoir l'examen de la motion sur l'établissement public dès le début de l'Assemblée Générale.

Philip SQUELARD souligne que l'objectif de ce congrès a été atteint et la thématique principale, celle de l'attractivité de la FPT a été couverte. Les pouvoirs publics ont ainsi été sensibilisés aux problématiques rencontrées par les Centres de Gestion et les employeurs publics sur le terrain.

Jean-Marc FRIZOT formule des propositions d'évolution pour les futurs congrès. Les tables rondes devraient comprendre un nombre plus réduit d'intervenants afin de laisser du temps supplémentaire pour les débats. De plus, afin de gagner du temps, la motion pourrait être votée par chapitre.

Philippe LOCATELLI explique que la tenue de l'Assemblée générale et les débats ont confirmé la nécessité de la création d'un établissement public. Il est probable que certains membres de l'Assemblée n'aient pas encore saisi l'intérêt de ce projet pour les Centres de Gestion.

2- Compte rendu des rencontres avec les Ministres en charge de la Fonction Publique et des collectivités territoriales

Michel HIRIART fait part au Conseil d'Administration de sa rencontre avec Caroline CAYEUX, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des des collectivités territoriales, le 13 septembre dernier.

Ce rendez-vous a permis de décrire le rôle des CDG en tant qu'établissements mutualisateurs de premier plan en retraçant l'évolution des Centres. Il s'agissait également, lors de ce premier rendez-vous, d'évoquer le rôle de la FNCDG dans ses différentes dimensions.

Différents points particuliers ont pu être évoqués, tels qu'issus de notre motion votée lors du congrès de Marseille :

- La proposition concernant l'adhésion obligatoire des collectivités et établissements non affiliés à un socle de compétences refondé, prolongeant les efforts de mutualisation des CDG.
- La promotion interne
- L'apprentissage
- Les secrétaires de mairies
- Les concours…

Michel HIRIART évoque également la rencontre avec Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, le 20 septembre 2022.

Un tour d'horizon a été accompli sur les sujets concernant la gestion des ressources humaines et les CDG, inspirés des débats et propositions de la motion, adoptée au congrès de Marseille, relative à la réforme de la fonction publique territoriale et à l'évolution des collectivités territoriales ;

- Les contractuels
- La rémunération
- L'apprentissage
- Les secrétaires de mairie
- La santé, l'absentéisme (PSC, assurance groupe), les difficultés de recrutement de médecins du travail…
- le socle commun
- l'articulation des missions avec le CNFPT
- les concours
- le dialogue social
- la transformation de la FNCDG en établissement public.

Christian SIMON rappelle les difficultés que connaissent les Centres de gestion s'agissant des recrutement des médecins du travail. Le financement de la formation d'un médecin nécessite la mise en place d'une obligation de servir durant un délai minimum. De plus, il existe une véritable concurrence entre employeurs publics s'agissant de la rémunération des médecins.

Gilles ADELSON fait part aux membres du Conseil d'Administration du recours aux médecins étrangers, issus de l'Union européenne et avec nécessité d'équivalence de diplôme pour compenser le manque d'effectif. L'ordre des médecins est cependant hostile à cette pratique.

Michel HIRIART rappelle qu'il a rencontré des représentants de l'ordre des médecins en 2017 pour évoquer le sujet. Un des freins à l'exercice de la médecine du travail est l'obligation de formation de 3 ans pour les médecins afin d'acquérir cette spécialité.

Vincent LE MEAUX évoque le projet de loi de finances pour 2023. Il est essentiel que les CDG conservent leurs possibilités de financement pour continuer à assurer leurs missions. Il est indispensable pour les Centres de mettre en place une véritable comptabilité analytique en cas de contrôle des chambres régionales des comptes.

Philippe LOCATELLI cite le rapport de l'IGA de 2017 sur les missions des CDG. Les Centres constituent une opportunité pour les collectivités de maîtriser leur budget.

Michel HIRIART répond que lors de la baisse de la cotisation du CNFPT, il avait été envisagé de baisser celle des Centres de gestion. La Fédération s'y était opposée.

Sylvian CALS indique que plusieurs Centres de Gestion de la région Occitanie ont fait l'objet d'un contrôle de la part de la chambre régionale des comptes. Il s'agit également pour les Centres de faire connaitre et de valoriser leurs missions. Les observations finales des rapports sont très générales et ne mettent pas en cause la gestion des Centres.

3- Partenariat avec l'APVF

Michel HIRIART rappelle que l'Assemblée des Petites Villes de France (APVF) fédère les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

L'APVF sensibilise les Pouvoirs publics sur les problématiques rencontrées par les petites et moyennes villes formule des propositions communes sur divers sujets liés à la gestion publique locale.

L'APVF tient chaque année les Assises de petites villes qui réunissent près de 400 maires qui échangent entre eux et interpellent les ministres présents sur leurs difficultés et leurs propositions.

Forts de leurs missions respectives, l'APVF et la FNCDG souhaitent formaliser leur collaboration pour développer des projets communs au service des communes et plus généralement de la fonction publique territoriale.

L'APVF et la FNCDG s'entendent pour développer des collaborations dans les domaines suivants :

- Recrutement et formation des secrétaires de mairie
- Lignes directrices de gestion et GPEEC
- Adaptation des recrutements aux nouveaux besoins de compétences
- Promotion de l'apprentissage
- Mise en œuvre des accords négociés
- La prévention de l'usure professionnelle

- Action coordonnée en faveur de la scène publique locale et de la promotion de la fonction publique territoriale

Jean-Marc FRIZOT ajoute que ce partenariat est stratégique pour la Fédération. En effet, les communes adhérentes à l'APVF sont généralement affiliées aux Centres de Gestion.

4- Partenariat avec le CNED

Michel HIRIART laisse la parole à Cindy LABORIE pour la présentation de ce partenariat.

Cindy LABORIE précise que le CNED est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il a pour mission d'assurer, pour le compte de l'État, le service public de l'enseignement à distance et de former tout au long de la vie tous ceux qui ont un projet de formation, quels que soient leur âge et leur situation (enseignement supérieur, formation professionnelle, concours). Plus de 230 000 personnes se forment tous les ans à distance avec le CNED. Dans le cadre de son offre, le CNED délivre une formation d'Écrivain public.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CNED, la FNCDG et le GIP informatique des CDG proposent de développer la sensibilisation autour des actions du CNED dans les centres de gestion. Cette sensibilisation prendrait la forme d'une information sur les formations du CNED grâce à un affichage digital et print, à un encart du CNED dans différents supports diffusés par la FNCDG et le GIP informatique des CDG, notamment à l'occasion de salons, et sur le site Internet www.concours-territorial.fr. Le CNED pourra également être associé à des événements ou réunions organisés par la FNCDG ou le GIP informatique des CDG.

Dans le cadre de ce partenariat, le CNED propose une remise de 10% sur l'ensemble des formations préparations concours de la Fonction publique territoriale.

Par ailleurs, le CNED propose de lancer un cycle de formation à destination des candidats à un concours de la police municipale.

5- Présentation des enseignements de l'enquête globale

Michel HIRIART rappelle que la FNCDG observe tous les quatre ans le développement des compétences obligatoires et facultatives des Centres de Gestion au travers d'une enquête.

En 2021, la Fédération a souhaité poursuivre son observation du développement des compétences des CDG au travers d'une nouvelle étude recensant :

- les missions exercées par les Centres et la manière dont celles-ci sont mises en œuvre, notamment le volume d'activité que représente chaque mission au sein des CDG
- les ressources dont disposent les Centres pour exercer ces missions (ressources humaines, financières, matérielles)
- les liens d'affiliation, d'adhésion ou les conventionnements existants entre les Centres et les collectivités ou établissements.

74 Centres de Gestion nous ont fait parvenir des données. Le rapport d'enquête est extrêmement détaillé mais une synthèse a été réalisée.

Cindy LABORIE et Alexis BOUCHER présentent aux membres du Conseil d'Administration les données suivantes :

- l'évolution des recettes de fonctionnement et des taux de cotisation obligatoire
- le nombre des affiliés volontaires et des adhérents au socle
- le volume des DAS et ASA remboursées aux collectivités
- la mise en place hétérogène de certaines missions dans les Centres.

Jean-Marc FRIZOT estime que les collectivités non-affiliées au CDG sont surreprésentées dans la gouvernance des Centres. Ainsi, ces collectivités peuvent avoir pour effet de faire basculer certaines décisions au sein des Conseils d'administration des Centres.

De plus, il remarque que les sujets relatifs au RGPD doivent être investit par les Centres. En effet, les collectivités territoriales sont en demande d'accompagnement sur ces questions.

Philippe LOCATELLI se félicite du nombre de CDG répondants. Il regrette cependant que certains Centres aient fait le choix de ne pas retourner l'enquête complétée.

Par ailleurs, les missions optionnelles constituent une véritable opportunité pour les Centres d'assurer leur équilibre financier et de développer leur expertise au profit des collectivités de leur ressort. S'agissant du RGPD, le GIP pourrait proposer des outils sur les questions de sauvegarde des données des collectivités.

Michel HIRIART évoque le sujet des comités sociaux territoriaux et des formations en santé, sécurité et conditions de travail. Le seuil obligatoire de la création de ces formations spécialisée est 200 agents. En dessous de ce seuil, la création des formations spécialisées est facultative.

La DGCL a été sollicité par la Fédération afin de préciser le caractère obligatoire ou non des formations spécialisées dans les CDG.

La DGCL a répondu que dans la mesure où d'une part, le CST du centre de gestion ne couvre pas que les agents de ce centre mais ceux de l'ensemble des collectivités et établissements relevant du CST du CDG et d'autre part, que la FS est une émanation du CST, c'est donc bien sur cette base qu'il faut considérer l'obligation de seuil pour créer une FS. De fait, tous les CDG doivent créer une FS.

6- Organisation de la CNET et du salon des Maires

Michel HIRIART rappelle que le Salon des Maires et des collectivités aura lieu du 22 au 24 novembre au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

La Fédération aura un stand commun avec le CNFPT dans le pavillon institutionnel 4.

Plusieurs conférences seront organisées conjointement ou non avec le CNFPT.

Le m mercredi sera signée la convention de partenariat entre la Fédération et l'APVF.

7- Questions diverses

Michel HIRIART évoque la prochaine Assemblée Générale délocalisée de la Fédération. Celle-ci aura lieu à Ajaccio durant le mois de juin 2023.

Alain VASSELLE évoque la question de la retraite des élus locaux. En effet, le législateur a omis le cas des Présidents de Centres de Gestion et de SDIS dans la liste des élus habilités à se constituer une retraite complémentaire.

Alain VASSELLE indique avoir saisi David LISNARD, Président de l'AMF, de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie